




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16867-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.981**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : VENTE OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - AUTORISATION DE FACULTÉ DE
SUBSTITUTION DE LA SARL 'GROUPE GCH' AU PROFIT DE LA SCI ' GC ROTONDE'**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, M. Robert FOUQUET, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : VENTE OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - AUTORISATION DE FACULTÉ DE SUBSTITUTION DE LA SARL 'GROUPE GCH' AU PROFIT DE LA SCI 'GC ROTONDE' -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2011-208 du 07 mars 2011, vous avez décidé de céder l'ensemble immobilier abritant l'actuel Office Municipal du Tourisme : cadastré AL001, AL047, AL077-078-079 et 080, au Groupe GCH pour un prix de 10 000 000€,

Le compromis a été signé le 30 mai 2011, avec un versement correspondant à 30% du prix de vente soit 3 000 000€,

Dans un souci de bonne gestion, la SARL Groupe GCH a constitué une société civile immobilière, immatriculée aru RCS d'Aix-en-Provence le 01 juin 2011 sous le numéro 532 725 751, dénommée GC ROTONDE, spécialement dédiée à cette opération, dont le capital est détenu à 99% par la SARL GCH et à 1% par Stéphane GROSCOLAS, gérant de ladite société.

Il convient en conséquence d'autoriser la substitution de la société civile CG Rotonde aux lieux et places de la SARL « Groupe GCH ».

La société civile CG Rotonde, aura la faculté de se substituer à la SARL Groupe CGH, pour l'acte définitif de cession prévu au plus tard le 15 février 2012.

En cas de substitution l'acquéreur restera tenu solidairement avec son substitué des stipulations du compromis, jusqu'à la signature de l'acte de vente constatant la réalisation de la cession, le paiement du prix et des frais.

Dans tous les cas, la SCI GC Rotonde restera tenue des termes et des conditions spécifiques de l'appel à candidature établi par la Commune d'Aix-en-Provence en vue de la vente de cet immeuble et de l'offre déposée par la SARL Groupe GCH, à titre de candidature à cette consultation.

La substitution ne pourra avoir pour conséquence d'aggraver, directement ou indirectement, les obligations de la Commune d'Aix-en-Provence en qualité de vendeur.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

AUTORISER, la substitution de la société civile immobilière GC ROTONDE, immatriculée le 01 juin 2011 au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 522 725 751, aux lieux et place de la SARL Groupe GCH, pour la signature de l'acte définitif de cession du bâtiment abritant l'actuel Office Municipal du Tourisme, cadastré AL001, AL047, AL077-078-079 et 080.

DIRE, que la SARL Groupe GCH, sera tenu solidairement des stipulations du compromis jusqu'à la signature de l'acte de vente réitéré et le paiement du prix et des frais.

DIRE, que la société civile GC Rotonde, sera tenue des conditions du compromis en date du 30 mai 2011, des termes et conditions spécifiques de l'appel à candidature établi par la Commune d'Aix-en-Provence, et de l'offre déposée par la SARL Groupe GCH, en réponse à cet appel à candidature.

2011.981 - VENTE OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - AUTORISATION DE FACULTÉ DE SUBSTITUTION DE LA SARL 'GROUPE GCH' AU PROFIT DE LA SCI ' GC ROTONDE'

Présents et représentés	: 52
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 39
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**